

CAS HES-SO

Aide et conseils aux victimes d'infractions (selon la LAVI)

Droits, conseils, soutiens,
orientations, prestations financières

- ✓ Développer les compétences d'interventions auprès des victimes
- ✓ Acquérir des savoirs en droit relatifs à l'aide aux victimes
- ✓ Développer des connaissances en victimologie
- ✓ Bénéficier de l'apport de spécialistes de différents champs professionnels



Formation subventionnée
par la Confédération et les cantons

2024 - 2025



h e t s

CEFOC

Introduction

Cette formation spécialisée permet de développer des connaissances et compétences spécifiques pour les professionnels-le-s appelé-e-s à intervenir auprès de victimes.

Le 1^{er} module de la formation traite de la prise en charge des victimes en abordant le cadre légal et institutionnel des aides qui leur sont destinées en Suisse. Il permet d'acquérir des savoirs juridiques relatif à la loi sur l'aide aux victimes, le droit pénal, la procédure pénale, le droit des assurances sociales et privées, le droit de la responsabilité civile et sur le travail de la police.

Le 2^e module du cours traite de la prise en charge psychosociale des victimes. Il délivre des connaissances en victimologie et permet d'acquérir des compétences professionnelles en matière d'aide, de conseils et de soutien psychosocial pour accompagner les personnes atteintes dans leur intégrité physique, psychique ou sexuelle.

Le 3^e module aborde les problématiques d'interventions auprès de différents groupes et catégories de victimes. Des demi-journées sont proposées pour aborder des thématiques spécifiques et/ou des types de soutien novateurs.

Objectifs

Acquérir des connaissances et des compétences spécifiques en matière de :

- Droits en lien avec l'aide aux victimes (LAVI, Code pénal, Code de procédure pénale, CO, PC, LPGA, LAA, LAMal, LAI, LCA, CC, CPC, LEtr, etc.)
- Conseils, aide et soutien psychosocial aux victimes
- Interventions spécifiques auprès de différents groupes et catégories de victimes, ainsi que de leurs proches.
- Modèles théoriques et d'outils d'interventions pour sa pratique professionnelle.
- Posture réflexive et de positionnement dans son rôle d'intervenant-e.

Titre délivré

CAS (Certificate of Advanced Studies) HES-SO

Aide et conseils aux victimes d'infractions (selon la LAVI)

12 ECTS

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le/la participant·e a répondu aux exigences d'évaluation.

Public

Professionnel·le·s travaillant dans les centres de consultation LAVI et les services concernés par l'application de la LAVI ; professionnel·le·s accompagnant des personnes victimes : professionnel·le·s du domaine social et médical, psychologues, juristes, avocats·es, magistrats·es, policier·ère·s, etc.

Compétences visées

Dimension analytique des pratiques

- Pouvoir observer, décrire et les situations rencontrées, les analyser et expliciter le processus d'intervention.
- Affiner le développement de sa pratique de terrain et être en mesure de se situer professionnellement.

Dimension méthodologique

- Connaître des outils et méthodes d'intervention dans les champs juridiques, psychologiques et sociaux.
- Transférer des méthodes et outils plus généraux au champ d'intervention de l'aide aux victimes.

Dimension cadre de référence

- S'intéresser à des regards théoriques nouveaux et/ou émergents en lien avec la question de la prise en charge des victimes.
- Savoir interroger le cadre de références suisses en matière de victimes d'infraction et les cadres institutionnels

Organisation et contenu

L'ensemble des 3 modules est construit sur une alternance entre acquisition de connaissances et intégration dans la pratique des notions théoriques. La confrontation au contexte professionnel spécifique de chaque participant·e vise à l'amélioration des compétences professionnelles. La formation s'appuie notamment sur l'analyse de cas et de pratiques de professionnel·le·s de terrain travaillant avec des personnes victimes au sens de la LAVI. En

outre, des exercices, des lectures obligatoires et du temps de travail individuel et en groupe sont à effectuer en dehors des jours de formation.

Module I – La prise en charge des victimes : aspects juridiques, financiers et matériels

6 jours, soit 5 ECTS

Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module vise à donner aux participant-e-s des connaissances et des compétences pour et utilisables dans l'accueil des personnes victimes (relais avec les pairs, information, conseils, orientation, etc.).

A son terme, le/la participant-e doit connaître, utiliser et savoir se référer de manière pertinente à ce qui suit :

- Les bases de la Loi sur l'aide aux victimes (LAVI), son esprit, son application et sa révision (2007) au travers des articles qui la constituent et en lien avec des cas pratiques
- Les dimensions d'indemnisation/réparation
- Les dimensions liées aux assurances sociales et privées
- Les ressources de l'aide sociale
- Les jurisprudences éventuelles
- Les aspects liés à la dimension d'aide et conseils
- Le travail en réseau et l'organisation des centres LAVI
- Les aspects pénaux, code pénal et procédure.

Contenu et formes d'enseignements

- Historique de la Loi, présentation de l'esprit qui l'anime et de ses finalités
- Présentation des articles et travail en lien avec des cas pratiques supposant des réponses complexes
- Aspects pénaux
- Présentations des apports des assurances sociales et privées
- Place de l'aide sociale
- Indemnisation et réparation au sens de la loi avec les aspects de réparation morale y afférents
- Aide et conseils
- Fonctionnement des centres LAVI : organisation institutionnelle, différences cantonales, liens avec des lieux d'accueil apparentés et le réseau de pairs
- L'intervenant-e LAVI et sa spécificité
- Travail de et avec la police (procédure de prise en charge en cas de violences au sein du couple, audition, entretien avec auteurs-es, témoins et victimes, etc.).

Ces contenus seront abordés dans le cadre de cours magistraux et analyses de situations.

Validation

La validation de ce module (validation obligatoire pour le CAS) consiste en un :

Contrôle oral individuel d'environ 20 minutes, sur la base d'une question-cas tirée au sort. Des consignes plus détaillées seront à disposition des participant·e·s au début du module.

Critères d'appréciation

- Capacité à évoquer avec clarté les connaissances théoriques acquises, ce qui permet dans la pratique de mieux informer les personnes victimes (droit des victimes en général ; quelle mise en œuvre dans les procédures administratives et pénales ; qu'est-ce que la subsidiarité des prestations LAVI ; etc.)
- Capacité à sélectionner les connaissances adéquates pour traiter la question-cas
- Capacité à repérer ses forces et difficultés dans un exercice de ce type
- Capacité à argumenter et à exposer de manière pertinente et claire son propos.

Modalités d'évaluation

- Le module est évalué selon les critères précités
- L'examen se tient en présence d'un·e formateur·trice du module, et d'un·e des responsables du CAS
- Il fait l'objet d'une co-validation par les personnes qui mènent l'examen oral

Modalités de remédiation

Une remédiation est possible selon le règlement d'études.

Module II - Bases en victimologie et soutien psychosocial des victimes

5 jours, soit 3ECTS pour les participant·e·s qui valident leur module

Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Au terme du module le/la participant·e doit pouvoir se référer de manière pertinente aux connaissances théoriques acquises en victimologie et relatives aux traumatismes, et ce afin de mieux accueillir et accompagner la personne victime.

Le cursus donc permet de :

- Connaître les différents types d'atteintes et des catégories de victimes
- Connaître et identifier les possibles réactions immédiates et en différées face à une personne victime
- Connaître et identifier les conséquences psychologiques, physiques et sociales d'une atteinte, à court, moyen et long terme pour les personnes victimes (selon les atteintes)
- Connaître les définitions de la notion de victime
- Connaître les divers aspects de la réparation
- Comprendre la relation/interaction victime-agresseur-intervenant·e

- Acquérir des techniques d'écoute et d'entretien lors d'une situation potentiellement traumatique, auprès de la personne victime et de ses proches
- Acquérir des connaissances des méthodes d'intervention dans l'urgence, le post-immédiat et le long terme
- Repérer les mécanismes de défense chez l'intervenant·e
- Définir et identifier les facteurs d'autoprotection, sensibiliser aux risques de fatigue compassionnelle et/ ou au traumatisme vicariant.

Contenu et formes d'enseignement

- Classification des victimes : généralités et différences ; traumatisme psychique ; résilience ; victimes particulièrement vulnérables ; situation de répétition de victimisation ; aspects psychosociologiques de la réparation sociale et judiciaire
- Techniques d'écoute et d'entretien avec jeux de rôles
- Présentation des différents moyens d'intervention

Ces contenus seront abordés dans le cadre de cours magistraux et analyses de situations, ainsi qu'à partir de présentations de cas.

Validation

La validation de ce module consiste en :

La rédaction d'un travail écrit individuel, rédigé sous forme d'une fiche synthétique (4-5 pages) sur le choix des techniques et méthodes d'intervention d'après les réactions des victimes ainsi que les facteurs d'autoprotection mise en place par l'intervenant·e lors d'une situation issue de la pratique du /de la participant·e. Des consignes plus détaillées seront à disposition des participant·e-s au début du module.

Cette fiche permettra de mettre en évidence les aspects principaux ou idées force d'une situation donnée et d'en dégager un apprentissage et une posture réflexive et critique.

Critères d'appréciation

- Capacité à analyser une situation, et ce de manière synthétique
- Capacité d'identifier des outils d'intervention
- Capacité d'avoir un regard critique et réflexif

Modalités d'évaluation

- Les responsables du CAS, soutenus par un·e formateur·trice du module si nécessaire, selon la thématique choisie, évaluent le travail écrit.

Modalités de remédiation

Une remédiation est possible selon le règlement d'études.

Module III – Interventions spécifiques auprès de certaines catégories de victimes

5 jours, soit 4 ECTS pour les participant·e·s qui valident leur module

Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Dans le cadre du module, les participant·e·s acquièrent :

- Des connaissances spécifiques relatives à différentes catégories de victimes
- Des méthodes pour reconnaître les besoins spécifiques de différentes victimes et leurs proches
- Des compétences utiles pour répondre aux besoins spécifiques de différentes victimes et leurs proches
- La capacité d'acquérir un regard réflexif et critique sur la prise en charge de différentes victimes.

Contenu et formes d'enseignement

- Intervention auprès de personnes victimes de la traite des êtres humains
- Intervention auprès d'adultes victimes d'actes de violences sexuelles et leurs proches
- Intervention auprès d'enfants et de mineurs victimes d'actes de violences sexuelles et leurs proches
- Intervention auprès de victimes d'actes de violences intrafamiliales – conjugales et leurs proches
- Thématiques spécifiques en lien avec l'aide aux victimes d'infractions.

Ces contenus seront abordés dans le cadre de cours magistraux, ponctués notamment d'illustrations de situations, d'études de cas, d'exercices pratiques.

Validation

La validation de ce module (validation obligatoire pour le CAS), consiste en un travail écrit mené en groupe (d'environ 20 à 25 pages A4, selon le nombre de participants·es).

Il s'agit d'un travail de groupe qui montre l'intégration réalisée par les participants·es, des différents apports de la formation. Ce travail peut porter, soit sur une situation concrète rencontrée dans le cadre du parcours professionnel, soit sur un thème abordé dans le cadre du CAS. Le travail doit présenter une analyse critique et réflexive, en s'appuyant notamment sur des éléments théoriques intégrés dans le cadre de la formation. L'interdisciplinarité du groupe et les apports réflexifs de chacun·e doivent étayer le propos.

Des consignes plus détaillées seront à disposition des participant-e-s au début du module.

Les participants-es doit démontrer leur capacité à :

- Développer la problématique.
- Repérer et mobiliser les connaissances pertinentes acquises et montrer comment elles peuvent être utiles pour développer la problématique
- Développer des perspectives d'action et/ou d'intervention
- Elaborer un travail réflexif et critique et adopter un positionnement interdisciplinaire
- Choisir des éléments bibliographiques qui viennent étayer le propos

Critères d'appréciation

Ce travail sera évalué selon les critères suivants : présentation claire de la problématique, des connaissances mobilisées, pertinence des pistes d'action et/ou d'intervention identifiées, esprit de synthèse, capacité réflexive.

Modalités d'évaluation

Les responsables du CAS, soutenus par un-e formateur-trice du module si nécessaire, selon la thématique choisie, évaluent le travail écrit.

Modalités de remédiation

Une remédiation est possible selon le règlement d'études

Calendrier

Durée : 3 modules de formation, soit au total 16 jours de cours, sur une période de 10 mois. 12 ECTS, soit 300 heures dont env. 1/3 en présence d'un-e formateur-trice

Pour les dates précises de la volée 2024-2025, se référer au calendrier mis à disposition.

Démarrage du CAS : jeudi 7 mars 2024

Lieux de formation

HETS-Lausanne

Le CEFOC se réserve le droit d'organiser les cours à Genève faute de salles disponibles à Lausanne.

Conditions d'obtention du titre

- Avoir suivi de façon régulière les sessions de formation (à 80% au moins).
- Avoir obtenu la validation des 3 modules de formation, selon les exigences consignées dans le règlement d'études.
- Avoir payé la totalité du coût de la formation.

Les modalités de validation seront précisées en début de formation.

Admission

Conditions d'admission

- Disposer d'un titre d'une haute école en travail social ou jugé équivalent.
- Disposer d'un titre du degré tertiaire B.
- Être en pratique professionnelle dans le domaine de l'aide aux victimes d'infractions ou travailler avec des personnes victimes d'infractions.

Il est possible de demander une reconnaissance d'acquis pour l'obtention d'équivalence des modules.

Les personnes titulaires d'un titre du secondaire II (CFC, AFP, maturité gymnasiale, formation de culture générale), justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont une année minimum, à 50% dans le champ professionnel du présent postgrade suivent impérativement une procédure d'admission sur dossier (ASD). Les personnes intéressées titulaires d'un titre du secondaire II font acte de candidature auprès du responsable de postgrade, par écrit, et dans les délais prévus pour l'inscription au CAS. La candidature n'est recevable qu'après le versement à la HETS des émoluments de la démarche fixée à CHF 500.- non remboursables. Cette somme est destinée à financer l'accompagnement de la démarche de constitution du dossier.

Frais d'inscription et de formation

Frais d'inscription : CHF. 200.- (à verser au moment de l'inscription pour le CAS ou pour l'inscription à un ou plusieurs modules), non remboursable.

Frais de formation :

CHF. 2'000.-

Cette formation est subventionnée conjointement par la Confédération et les institutions ou services cantonaux LAVI ou apparentés.

Suivi modulaire

En fonction des places disponibles, la possibilité est offerte de suivre uniquement un ou deux modules.

Inscription à un module spécifique :

Pour le Module 1 uniquement

Coût de la formule de 6 jours (module 1) : CHF 900.-

Pour le Module 2 uniquement

Coût de la formule de 5 jours (module 2) : CHF 750.-

Pour le Module 3 uniquement

Coût de la formule de 5 jours (module 3) : CHF 750.-

Pour l'octroi d'ECTS du module suivi, le·la participant·e doit réussir l'évaluation requise. Il est demandé lors de l'inscription à un module spécifique – sans participation à l'ensemble du CAS- de s'engager à valider le module au travers de l'évaluations requise.

Sur demande adressée aux co-responsables de la formation, des exceptions peuvent être faites pour que la personne s'inscrive uniquement comme auditeur·trice, sous réserve de places disponibles. Le cas échéant, seule une attestation de participation est remise, sans possibilité de valoriser ultérieurement ce module dans le CAS.

Chèque annuel de formation

Les participant·e·s genevois·e·s et de France voisine peuvent bénéficier du « chèque de formation » sous certaines conditions. Informations et demandes auprès de l'Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ou sur le site <https://www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation/deposer-demande-ligne-obtenir-cheque-annuel-formation>

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Modalités d'inscription

Délai : 28 janvier 2024

Formulaire d'inscription en ligne sur le site

Les candidat·e·s versent, en même temps, la finance d'inscription de CHF 200.-.

Contacts

Responsables du programme

Serge Guinot

serge.guinot@hesge.ch

Chantal Valenzuela-Schwaller

chantal.valenzuela@hesge.ch

Secrétariat de la formation

Sophie Henzelin

cas-aide-victime.hets@hesge.ch

Tél. 022 558 66 09

www.hesge.ch/hets/cas-lavi

La formation continue HES-SO Genève est certifiée EduQua.